



Prescrire l'orthophonie chez l'enfant de moins de 3 ans

Troubles et difficultés

dans le développement

de l'enfant

AVANT- PROPOS

“La maîtrise du langage est un élément fondamental du développement de la personnalité de l'enfant, de sa réussite scolaire, de son intégration sociale et de sa future insertion professionnelle. **Quatre à cinq pour cent des enfants d'une tranche d'âge sont concernés par des troubles de l'évolution du langage, ce qui représente un enfant par classe.** Un quart d'entre eux sont atteints de troubles sévères. Il s'agit là d'un problème de santé publique rendant nécessaires le développement d'actions médicales de dépistage, de diagnostic et l'élaboration de projets thérapeutiques mis en place le plus précocement possible.” *

Le **repérage** et la **prise en charge** précoces des troubles et difficultés dans le développement de l'enfant constituent une **priorité de santé publique**, qui doit être menée par **l'intervention coordonnée du médecin** (généraliste ou pédiatre) **et de l'orthophoniste**. La surveillance médicale du développement et de la santé de l'enfant fait partie intégrante du rôle du médecin traitant (généraliste ou pédiatre), de même que l'éducation à la santé et la prévention. Les orthophonistes mènent des actions de prévention à destination des professionnels, des partenaires et du grand public, ainsi que des actes de prévention en individuel.

Cette plaquette a été réalisée dans le cadre d'un **groupe de travail de la CPTS du Pays de Quimper, composé d'orthophonistes libérales** du territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Elle a été conçue pour **aider les professionnels de santé** et plus largement **de la petite enfance**, à **repérer** les troubles et difficultés dans le développement de l'enfant de moins de 3 ans. L'objectif est de les **orienter le plus précocement possible** vers une **prise en charge** de soins, pour éviter le développement de la pathologie chez l'enfant.



LES SIGNES D'ALERTE

Les troubles de la communication

De 0 à 6 mois :

- Ne réagit pas aux bruits (n'oriente pas la tête ou les yeux vers la voix de ses parents)
- Absence de sourire
- Ne joue pas avec sa voix, ne rit pas aux éclats
- Ne regarde pas l'objet montré

De 6 à 12 mois :

- Ne vocalise pas de monosyllabes
- Ne répond pas au regard des parents (absence de contact visuel)
- Ne réagit pas à son prénom
- N'utilise pas de signes sociaux (bravo, aurevoir...)
- Ne sait pas montrer avec sa main
- Manque de présence dans l'interaction

Autour de 3 ans :

- Difficultés pour comprendre les phrases hors contexte

A tout âge :

- Semble indifférent à tout (passivité)
- S'isole, se replie sur soi, ou s'oppose, agresse



Les troubles alimentaires pédiatriques

De 0 à 6 mois :

- Troubles de la succion
- S'essouffle en tétant
- Difficultés dans la prise de poids

De 6 à 12 mois :

- Ne met rien à la bouche
- Difficultés avec le passage à la cuillère et aux morceaux (diversification alimentaire)
- Difficultés dans la prise de poids

Autour de 2 ans :

- Très sélectif dans la prise des repas
- Difficultés dans la prise de poids



LES SIGNES D'ALERTE

Les troubles du langage

Autour de 1 an :

- Absence de babillage diversifié

Autour de 18 mois :

- Ne dit pas de mots et ne semble pas comprendre
- Ne joue pas à faire semblant

Autour de 2 ans :

- N'associe pas 2 mots pour faire une phrase
- Ne répète pas
- Ne comprend pas le langage même simple
- Ne dispose pas de 50 mots de vocabulaire
- Ne dispose que d'un nombre restreint de consonnes

Autour de 3 ans :

- Ne fait pas de phrases à trois éléments (sujet + verbe + complément)
- Difficultés pour trouver les mots pour exprimer ses idées
- N'est compris que par son entourage
- N'utilise pas le "je"

A tout âge :

- S'isole, se replie sur soi, ou s'oppose, agresse

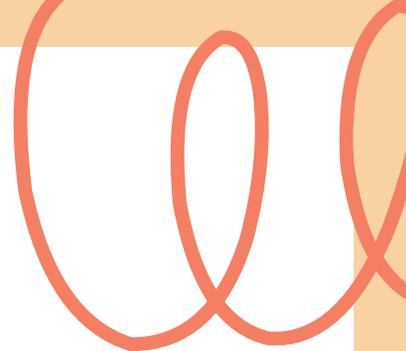


Le bégaiement

Blocages et répétitions fréquentes de syllabes, impression de lutte contre les mots.

Si les parents ou le médecin observent un bégaiement : il faut **consulter un(e) orthophoniste dans les meilleurs délais** pour prévenir l'installation du trouble.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION



Exemples d'actions de prévention menées à Quimper par des orthophonistes libérales

· **1 bébé 1 livre** : C'est une action nationale de prévention qui a lieu chaque année en novembre. Il s'agit de l'intervention d'orthophonistes dans les maternités pour sensibiliser les parents sur la place précieuse qu'ils ont auprès de leur enfant dans le développement de son langage, dès le plus jeune âge. L'acquisition et la maîtrise du langage écrit (lecture et écriture) passe par un bon niveau de langage oral et une aisance à s'exprimer : "le bien lire" passe par "le bien parler".

· **Intervention d'une orthophoniste auprès d'assistantes maternelles et de puéricultrices**, sur les troubles alimentaires pédiatriques et les troubles de la communication. L'objectif est d'aider les professionnelles à repérer ces troubles chez les enfants et de favoriser une orientation vers le médecin généraliste ou le pédiatre. Il s'agit également de les outiller pour mieux communiquer avec les enfants qui rencontrent des difficultés de communication.

· **Intervention de deux orthophonistes au sein de l'école maternelle** d'un quartier classé zone d'éducation prioritaire, en direction des parents et des enseignants, **sur le sujet du bilinguisme et des troubles du langage** afin de répondre aux inquiétudes des parents et leur donner des conseils pratiques.

Ressources pour en savoir plus

Site internet [allo-ortho](http://allo-ortho.org)

Association Parole Bégaiement

Fédération Nationale des Orthophonistes

Guide pratique [sante.gouv](http://sante.gouv.fr) - Les troubles de l'évolution du langage chez l'enfant

Les troubles du langage et des apprentissages - Ministère de la Santé et de la Prévention

La CPTS * : par les acteurs de santé

pour les habitants

du Pays de Quimper

Créée en 2018, l'Union Pour la Santé réunit des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social, établissements de santé et patients du Pays de Quimper dans le but d'améliorer la prise en charge coordonnée des patients.

Pourquoi adhérer à l'Union pour la Santé du Pays de Quimper ?

- S'impliquer dans une **communauté d'acteurs de santé** prête à travailler ensemble pour la santé des habitants du territoire,
- **Mieux se coordonner**, améliorer les conditions d'exercice, décloisonner les pratiques et **améliorer les liens ville-hôpital**,
- **Mieux structurer et fluidifier la prise en charge des patients** à l'échelle du Pays de Quimper,
- Renforcer les liens entre professionnels de santé libéraux et **participer à des missions pluridisciplinaires**,
- **Bénéficier des ressources et outils mis en place par la CPTS** et recevoir des informations sur les événements liés à la santé sur le territoire.

Nous contacter :

Union Pour la Santé du Pays de Quimper - CPTS

contact@ups-paysdequimper.org
www.ups-paysdequimper.org

